



PAS D'ANALYSE EN COURS

Le suivi sanitaire de l'Erdre est mené chaque année du printemps à l'automne pendant la période la plus propice au développement des cyanobactéries. En dehors de cette période de suivi, une activité normale est maintenue sur l'Erdre.

Qu'est-ce que les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des bactéries microscopiques qui se développent dans les eaux riches en nutriments. Elles peuvent libérer des toxines qui peuvent nuire à la santé humaine et animale.

Quels sont les risques ?

En cas d'ingestion, inhalation ou contact avec la peau, les symptômes courants sont des irritations de la peau, démangeaisons, maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, maux de gorge, vomissements, fièvre... L'exposition répétée à de faibles concentrations de toxines peut générer des problèmes de santé chroniques.

Consignes générales de précaution



Lavez-vous les mains, prenez une douche soignée après l'activité nautique.



Nettoyez votre matériel de loisirs à l'eau claire.



Baignade interdite toute l'année



En cas de troubles de la santé : maux de tête, vomissements, irritations... , consultez rapidement un médecin ou contactez les urgences (112).



Je pratique L'AVIRON	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE CANOË-KAYAK	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE PADDLE	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE FOIL (engin volant)	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LA PLANCHE À VOILE	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE DÉRIVEUR, MULTICOQUE ou tout support collectif ou inchavirable	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE FLOAT TUBE		autorisé



Un arrêté municipal régit la conduite à tenir en cas de présence de cyanobactéries. Au vu des dernières analyses, **le niveau 0 est le niveau retenu sur cette portion de l'Erdre.**

- 4
- 3
- 2
- 1
- 0**

NIVEAU

0

PAS DE CYANOBACTERIE DETECTEE

Qu'est-ce que les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des bactéries microscopiques qui se développent dans les eaux riches en nutriments. Elles peuvent libérer des toxines qui peuvent nuire à la santé humaine et animale.

Quels sont les risques ?

En cas d'ingestion, inhalation ou contact avec la peau, **les symptômes courants sont des irritations de la peau, démangeaisons, maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, maux de gorge, vomissements, fièvre...** L'exposition répétée à de faibles concentrations de toxines peut générer des problèmes de santé chroniques.

Consignes générales de précaution pour le niveau 0



Lavez-vous les mains, prenez une douche soignée après l'activité nautique.



Nettoyez votre matériel de loisirs à l'eau claire.



Baignade interdite toute l'année



En cas de troubles de la santé : maux de tête, vomissements, irritations..., consultez rapidement un médecin ou contactez les urgences (112).



Je pratique L'AVIRON	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE CANOË-KAYAK	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE PADDLE	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE FOIL (engin volant)	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LA PLANCHE À VOILE	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE DÉRIVEUR, MULTICOQUE ou tout support collectif ou inchavirable	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE FLOAT TUBE		autorisé

Avant d'aller à l'eau, je vérifie les recommandations du jour sur place, sur le site internet de l'Edenn : www.edenn.fr ou en scannant le QR code :



Le suivi sanitaire est réalisé par l'Edenn. Le protocole est mené avec le concours de l'ARS des Pays de la Loire.



Un arrêté municipal régit la conduite à tenir en cas de présence de cyanobactéries. Au vu des dernières analyses, **le niveau 1 est le niveau retenu sur cette portion de l'Erdre.**

- 4
- 3
- 2
- 1
- 0

NIVEAU

1

INFORMATION

Des cyanobactéries sont présentes, sous les seuils toxiques

Qu'est-ce que les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des bactéries microscopiques qui se développent dans les eaux riches en nutriments. Elles peuvent libérer des toxines qui peuvent nuire à la santé humaine et animale.

Quels sont les risques ?

En cas d'ingestion, inhalation ou contact avec la peau, les symptômes courants sont des irritations de la peau, démangeaisons, maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, maux de gorge, vomissements, fièvre... L'exposition répétée à de faibles concentrations de toxines peut générer des problèmes de santé chroniques.

Consignes générales de précaution pour le niveau 1



Lavez-vous les mains, prenez une douche soignée après l'activité nautique.



Nettoyez votre matériel de loisirs à l'eau claire.



La pratique nautique dans les zones d'accumulation de cyanobactéries (« bloom ») est interdite.



Baignade interdite toute l'année



En cas de troubles de la santé : maux de tête, vomissements, irritations..., consultez rapidement un médecin ou contactez les urgences (112).



Je pratique L'AVIRON	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE CANOË-KAYAK	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE PADDLE	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE FOIL (engin volant)	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LA PLANCHE À VOILE	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE DÉRIVEUR, MULTICOQUE ou tout support collectif ou inchavirable	EN CLUB	autorisé
	EN PRATIQUE LIBRE	autorisé
Je pratique LE FLOAT TUBE		autorisé

Avant d'aller à l'eau, je vérifie les recommandations du jour sur place, sur le site internet de l'Edenn : www.edenn.fr ou en scannant le QR code :



Le suivi sanitaire est réalisé par l'Edenn. Le protocole est mené avec le concours de l'ARS des Pays de la Loire.



Un arrêté municipal régit la conduite à tenir en cas de présence de cyanobactéries. Au vu des dernières analyses, **le niveau 2 est le niveau retenu sur cette portion de l'Erdre.**

4
3
2
1
0

NIVEAU

2

RESTRICTIONS

Des toxines sont détectées dans l'eau

Qu'est-ce que les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des bactéries microscopiques qui se développent dans les eaux riches en nutriments. Elles peuvent libérer des toxines qui peuvent nuire à la santé humaine et animale.

Quels sont les risques ?

En cas d'ingestion, inhalation ou contact avec la peau, les symptômes courants sont des irritations de la peau, démangeaisons, maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, maux de gorge, vomissements, fièvre... L'exposition répétée à de faibles concentrations de toxines peut générer des problèmes de santé chroniques.

Consignes générales de précaution pour le niveau 2



VIGILANCE FORCE DU VENT

À partir de Force 4 Beaufort, les activités nautiques sont interdites, même en club, sauf pour la planche à voile et le dériveur/multicoque.

À partir de Force 5 Beaufort, toutes les activités nautiques sont interdites.



Lavez-vous les mains, prenez une douche soignée après l'activité nautique.



Nettoyez votre matériel de loisirs à l'eau claire.



La consommation de poisson pêché est fortement déconseillée.



L'abreuvement et la baignade des chiens sont très fortement déconseillés.



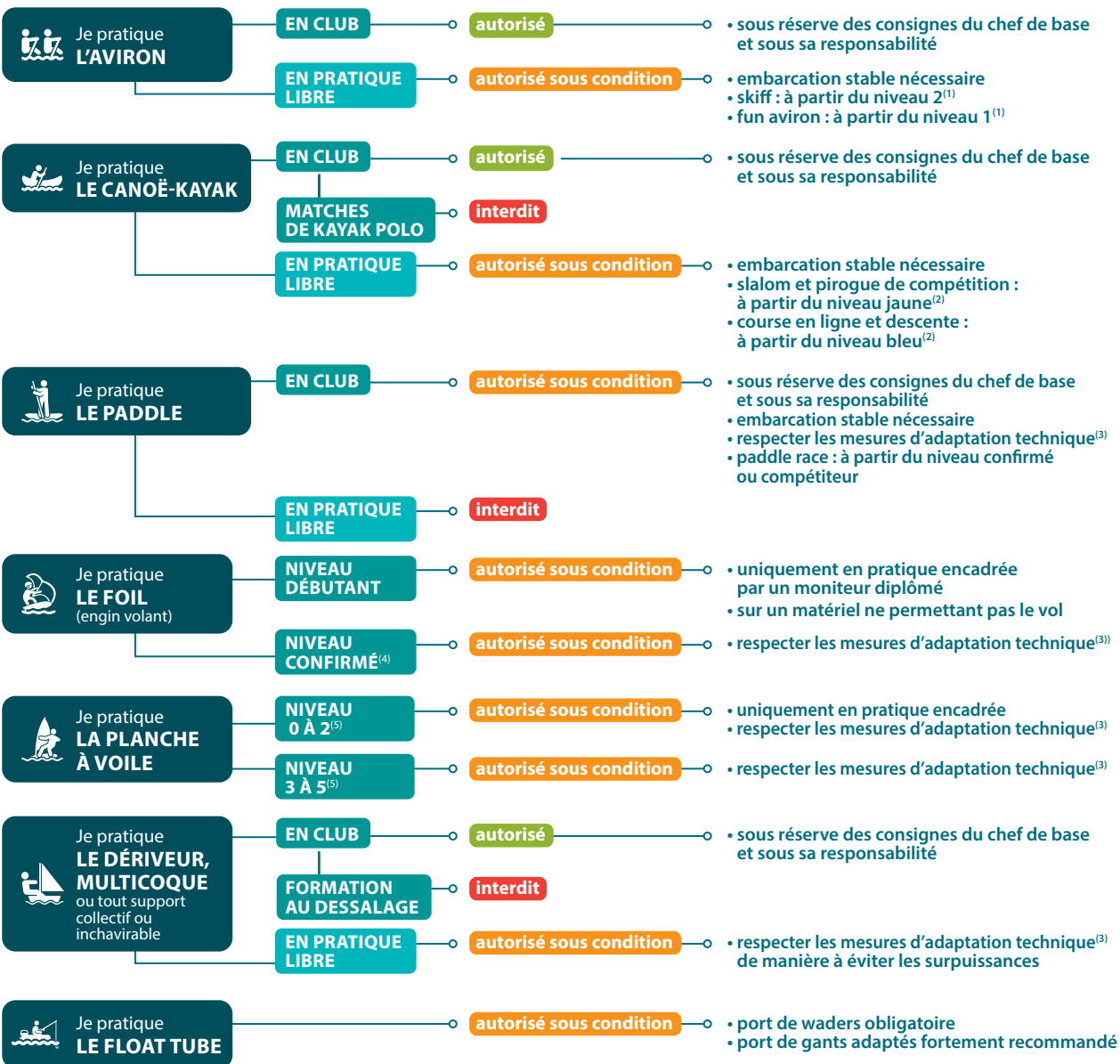
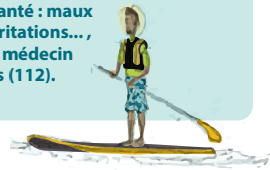
La pratique nautique dans les zones d'accumulation de cyanobactéries (« bloom ») est interdite.



Baignade interdite toute l'année
En niveau 2, les dérogations accordées ponctuellement à certaines pratiques sportives de baignade par le Préfet ou par les communes sont suspendues.



En cas de troubles de la santé : maux de tête, vomissements, irritations..., consultez rapidement un médecin ou contactez les urgences (112).



Avant d'aller à l'eau, je vérifie les recommandations du jour sur place, sur le site internet de l'Edenn : www.edenn.fr ou en scannant le QR code :



Le suivi sanitaire est réalisé par l'Edenn. Le protocole est mené avec le concours de l'ARS des Pays de la Loire.

(1) Référentiel FFAviron - (2) Référentiel FFCK - (3) Voir mesures d'adaptations techniques listées en annexe de l'arrêté municipal. (4) Niveau 3 à 5 FFV - (5) Référentiel FFV.



Un arrêté municipal régit la conduite à tenir en cas de présence de cyanobactéries. Au vu des dernières analyses, **le niveau 3 est le niveau retenu sur cette portion de l'Erdre.**

- 4
- 3**
- 2
- 1
- 0

NIVEAU

3

RESTRICTION RENFORCÉE

Des toxines sont détectées à des concentrations significatives

Qu'est-ce que les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des bactéries microscopiques qui se développent dans les eaux riches en nutriments. Elles peuvent libérer des toxines qui peuvent nuire à la santé humaine et animale.

Quels sont les risques ?

En cas d'ingestion, inhalation ou contact avec la peau, **les symptômes courants sont des irritations de la peau, démangeaisons, maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, maux de gorge, vomissements, fièvre...** L'exposition répétée à de faibles concentrations de toxines peut générer des problèmes de santé chroniques.

Consignes générales de précaution pour le niveau 3



VIGILANCE FORCE DU VENT

À partir de Force 4 Beaufort, les activités nautiques sont interdites, même en club, sauf pour la planche à voile et le dériveur/multicoque.

À partir de Force 5 Beaufort, toutes les activités nautiques sont interdites.



Les activités nautiques sont restreintes. La pratique nautique dans les zones d'accumulation de cyanobactéries est interdite.



Lavez-vous les mains, prenez une douche soignée après l'activité nautique.



Nettoyez votre matériel de loisirs à l'eau claire.



La consommation de poisson pêché est fortement déconseillée.



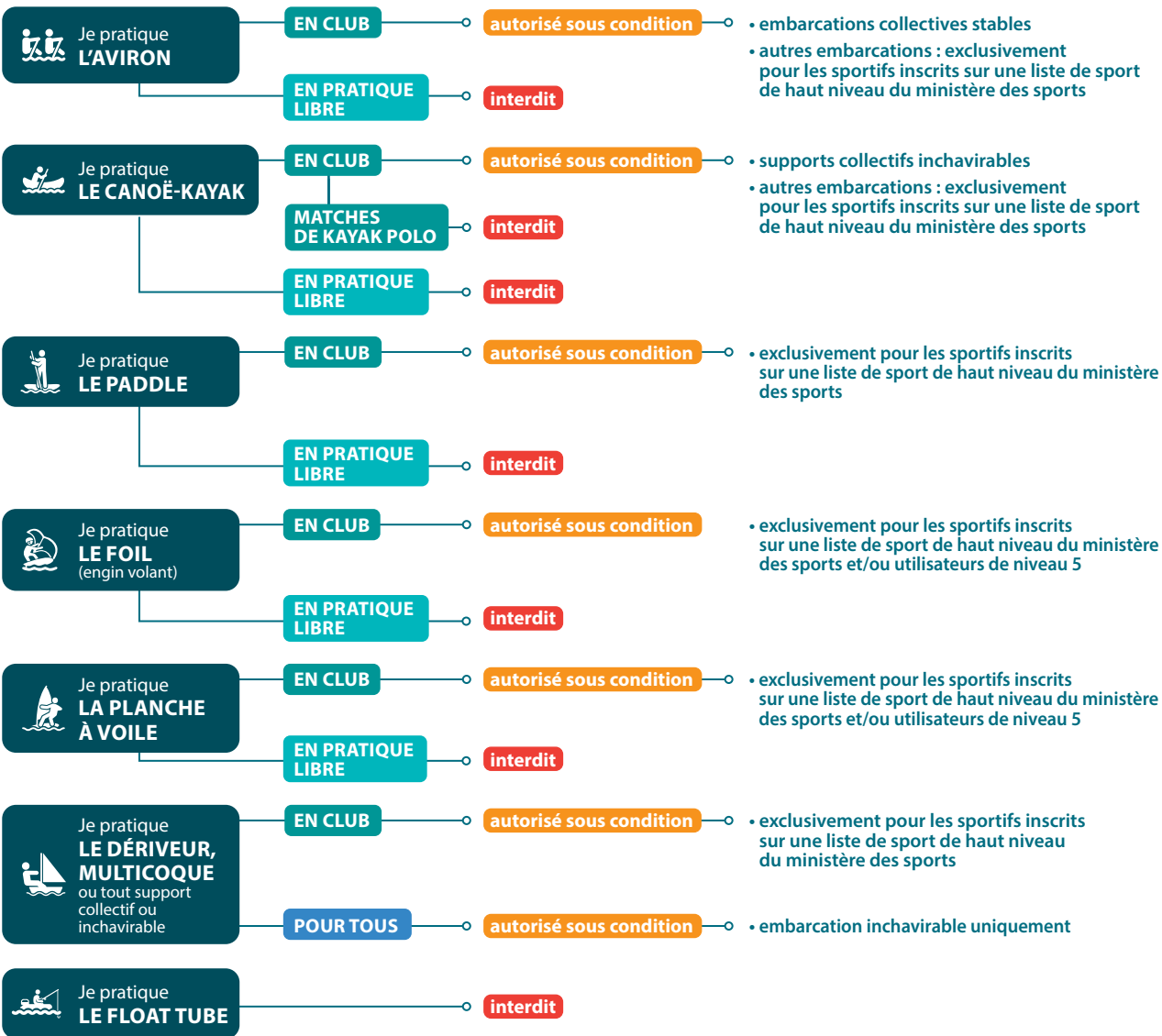
L'abreuvement et la baignade des chiens sont très fortement déconseillés.



Baignade interdite toute l'année. Les dérogations (nage en milieu naturel, triathlon, chien de sauvetage...) sont suspendues.



En cas de troubles de la santé : maux de tête, vomissements, irritations..., consultez rapidement un médecin ou contactez les urgences (112).



Avant d'aller à l'eau, je vérifie les recommandations du jour sur place, sur le site internet de l'Edenn : www.edenn.fr ou en scannant le QR code :



Le suivi sanitaire est réalisé par l'Edenn. Le protocole est mené avec le concours de l'ARS des Pays de la Loire.



Un arrêté municipal régit la conduite à tenir en cas de présence de cyanobactéries. Au vu des dernières analyses, **le niveau 4 est le niveau retenu sur cette portion de l'Erdre.**

- 4
- 3
- 2
- 1
- 0

NIVEAU

4

INTERDICTION

Des toxines sont détectées en quantité très importante

Qu'est-ce que les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des bactéries microscopiques qui se développent dans les eaux riches en nutriments. Elles peuvent libérer des toxines qui peuvent nuire à la santé humaine et animale.

Quels sont les risques ?

En cas d'ingestion, inhalation ou contact avec la peau, **les symptômes courants sont des irritations de la peau, démangeaisons, maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, maux de gorge, vomissements, fièvre...** L'exposition répétée à de faibles concentrations de toxines peut générer des problèmes de santé chroniques.

Consignes générales de précaution pour le niveau 4



Activités nautiques de loisirs interdites, à l'exception des bateaux de type quillard inchavirable, habitable et bateau à cabine. En cas de contact avec l'eau, se rincer soigneusement à l'eau claire.



La consommation de poisson pêché est fortement déconseillée.



L'abreuvement et la baignade des chiens sont très fortement déconseillés.



Baignade interdite toute l'année
Les dérogations (nage en milieu naturel, triathlon, chien de sauvetage...) sont suspendues.



En cas de troubles de la santé : maux de tête, vomissements, irritations... , consultez rapidement un médecin ou contactez les urgences (112).

VIGILANCE FORCE DU VENT

À partir de Force 4 Beaufort, les activités nautiques sont interdites, même en club, sauf pour la planche à voile et le dériveur/multicoque.

À partir de Force 5 Beaufort, toutes les activités nautiques sont interdites.



Je pratique **L'AVIRON** **EN CLUB** **interdit**

EN PRATIQUE LIBRE **interdit**

Je pratique **LE CANOË-KAYAK** **EN CLUB** **interdit**

EN PRATIQUE LIBRE **interdit**

Je pratique **LE PADDLE** **EN CLUB** **interdit**

EN PRATIQUE LIBRE **interdit**

Je pratique **LE FOIL (engin volant)** **EN CLUB** **interdit**

EN PRATIQUE LIBRE **interdit**

Je pratique **LA PLANCHE À VOILE** **EN CLUB** **interdit**

EN PRATIQUE LIBRE **interdit**

Je pratique **LE DÉRIVEUR, MULTICOQUE** ou tout support collectif ou inchavirable **POUR TOUS** **autorisé sous condition**

• bateaux de type quillard inchavirable, habitables et bateaux à cabine

Je pratique **LE FLOAT TUBE** **interdit**

Avant d'aller à l'eau, je vérifie les recommandations du jour sur place, sur le site internet de l'Edenn : www.edenn.fr ou en scannant le QR code :



Le suivi sanitaire est réalisé par l'Edenn. Le protocole est mené avec le concours de l'ARS des Pays de la Loire.